

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale d'Eyzin-Pinet

RAPPORT **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale d'Eyzin-Pinet
393 Montée de la Marnière – 38780 Eyzin-Pinet

Ce rapport comporte 33 pages

Association Maison Familiale Rurale d'Eyzin-Pinet

Siège social : 393 Montée de la Marnière – 38780 Eyzin-Pinet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale d'Eyzin-Pinet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{ER} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables », aux rubriques « Changements comptables » et « Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice » portant sur la première application du règlement ANC 2002-06 et les conséquences éventuelles sur les comptes annuels de l'exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 29 Juin 2026



*Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes*

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,15		0,12
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	16 261,24	16 261,24				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes	7 320,00		7 320,00		7 320,00	
Immobilisations corporelles				62,47		53,80
Terrains	22 309,01	4 558,02	17 750,99		18 308,72	
Constructions	7 259 298,02	4 321 622,42	2 937 675,60		3 161 945,45	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	35 283,19	33 425,54	1 857,65		4 711,03	
Autres immobilisations corporelles	775 710,35	719 002,96	56 707,39		79 399,18	
Immob. corp. en cours, av. acptes	14 915,96		14 915,96		14 915,96	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1,15		0,92
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	55 000,00		55 000,00		55 000,00	
Autres immobilisations financières	952,45		952,45		952,45	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	8 187 050,22	5 094 870,18	3 092 180,04	63,77	3 342 552,79	54,83
Stocks et en-cours	11 603,42		11 603,42	0,24	19 997,20	0,33
Créances				10,44		18,91
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	365 562,84	11 863,64	353 699,20		982 359,53	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	144 726,14		144 726,14		163 681,49	
Charges constatées d'avance	7 954,40		7 954,40		6 484,00	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 238 722,18		1 238 722,18	25,55	1 580 749,58	25,93
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 768 568,98	11 863,64	1 756 705,34	36,23	2 753 271,80	45,17
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	9 955 619,20	5 106 733,82	4 848 885,38	100	6 095 824,59	100

BILAN PASSIF

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		0,82		0,66
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	40 000,00		40 000,00	
Autres réserves				
Report à nouveau	3 062 088,87	63,15	3 847 293,73	63,11
Excédent ou déficit de l'exercice	-869 231,79	-17,93	-785 204,86	-12,88
Situation nette (sous-total)	2 232 857,08	46,05	3 102 088,87	50,89
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 312 547,95	27,07	1 408 207,67	23,10
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 3 545 405,03	73,12	4 510 296,54	73,99
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	107 611,28	2,22	103 175,77	1,69
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 107 611,28	2,22	103 175,77	1,69
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	661 047,83	13,63	779 346,44	12,78
Emprunts et dettes financières diverses	791,22	0,02		
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	107 458,32	2,22	197 284,48	3,24
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	247 043,32	5,09	235 095,65	3,86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 518,40	0,13	1 080,00	0,02
Autres dettes	38 242,18	0,79	21 153,32	0,35
Produits constatés d'avance	134 767,80	2,78	248 392,39	4,07
TOTAL DES DETTES	(IV) 1 195 869,07	24,66	1 482 352,28	24,32
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 4 848 885,38	100	6 095 824,59	100

COMPTE DE RÉSULTAT

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	40 512,00	38 144,33	2 367,67	6,21
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	2 331 162,01	2 705 630,13	-374 468,12	-13,84
<i>dont parrainages</i>	69 231,76	10 780,00	58 451,76	542,22
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	682 283,41	656 367,51	25 915,90	3,95
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	373,00		373,00	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 352,00	50 461,78	-47 109,78	-93,36
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	8 701,30	155,56	8 545,74	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 3 066 383,72	3 450 759,31	-384 375,59	-11,14
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 186 196,84	1 266 942,78	-80 745,94	-6,37
Aides financières		11 832,89	-11 832,89	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	46 647,17	45 210,25	1 436,92	3,18
Salaires	1 721 897,00	1 735 464,23	-13 567,23	-0,78
Cotisations sociales	675 170,09	663 259,30	11 910,79	1,80
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	275 601,38	257 933,82	17 667,56	6,85
Dotations aux provisions	4 435,51	5 132,26	-696,75	-13,58
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	2 722,38		2 722,38	
Report des fonds dédiés				
Autres charges	26 169,57	10 957,81	15 211,76	138,82
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 3 938 839,94	3 996 733,34	-57 893,40	-1,45
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) -872 456,22	-545 974,03	-326 482,19	-59,80

COMPTE DE RÉSULTAT

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		22 419,26	35 400,68	-12 981,42	-36,67
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	22 419,26	35 400,68	-12 981,42	-36,67
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		19 194,83	20 074,13	-879,30	-4,38
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	19 194,83	20 074,13	-879,30	-4,38
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	3 224,43	15 326,55	-12 102,12	-78,96
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	-869 231,79	-530 647,48	-338 584,31	-63,81
Produits exceptionnels	(V)				
Charges exceptionnelles	(VI)		254 557,38	-254 557,38	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		-254 557,38	254 557,38	100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	3 088 802,98	3 486 159,99	-397 357,01	-11,40
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	3 958 034,77	4 271 364,85	-313 330,08	-7,34
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-869 231,79	-785 204,86	-84 026,93	-10,70
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		-869 231,79	-785 204,86	-84 026,93	-10,70

MFR DE EYZIN PINET

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de EYZIN PINET est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 393 MONTEE DE LA MARNIERE 38780 EYZIN PINET

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

• TYPES DE FORMATION MISES EN PLACE – NIVEAUX

Ordre	Secteur	Niv	Abréviation formation	AnA	Nom des Diplômes	n° Diplôme	Secteur Prof (F4)
1	CFA	V	C.A.P. 1 FLEURISTE	1A	CAP Fleur	50031223	312 Commerce, vente
2	CFA	V	C.A.P. 2 FLEURISTE	2A	CAP Fleur	50031223	312 Commerce, vente
3	CFA	V	C.A.P. 1AN FLEURISTE	1A	CAP Fleur	50031223	312 Commerce, vente
4	CFA	V	CAPA 1 JARDINIER PAYSAGISTE B	1A	CAPA JardPay	50321405	214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
5	CFA	V	CAPA 1A JARDINIER PAYSAGISTE A	1A	CAPA JardPay	50321405	214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
6	CFA	V	CAPA 1B JARDINIER PAYSAGISTE B	1A	CAPA JardPay	50321405	214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
7	CFA	V	CAPA 2 JARDINIER PAYSAGISTE	2A	CAPA JardPay	50321405	214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
8	CFA	IV	BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE 1	1A	BP Fleur	45031206	312 Commerce, vente
9	CFA	IV	BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE 1B	1A	BP Fleur	45031206	312 Commerce, vente
10	CFA	IV	BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE 2A	2A	BP Fleur	45031206	312 Commerce, vente
11	CFA	IV	BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE 2B	2A	BP Fleur	45031206	312 Commerce, vente
12	CFA	IV	BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE 2	2A	BP Fleur	45031206	312 Commerce, vente
13	CFA	IV	TECHNICIEN JARDINS ESPACES VERTS 1	1A	CCTAR JEV	46421005	312 Commerce, vente
14	CFA	IV	TECHNICIEN JARDINS ESPACES VERTS 2	2A	CCTAR JEV	46421005	312 Commerce, vente
15	CFA	III	BREVET DE MAITRISE	1A	BM Fleur	36M21101	312 Commerce, vente
16	CFA	III	BREVET DE MAITRISE	2A	BM Fleur	36M21101	312 Commerce, vente
17	CFA	III	BTS.1 AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	1A	BTS AP	32321401	214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
18	CFA	III	B.T.S. 2 AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	2A	BTS AP	32321401	214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
19	CFA	III	B.T.S. 1 TECHNICO COMMERCIAL	1A	BTSA TCVO	32321013	312 Commerce, vente
20	CFA	III	B.T.S. 2 TECHNICO COMMERCIAL	2A	BTSA TCVO	32321013	312 Commerce, vente
21	Agri-4/3	Autre	1 ^{ère} ENSEIGNEMENT AGRICOLE	1A	DNB		100 Formations générales
22	Agri-4/3	Autre	2 ^{ème} ENSEIGNEMENT AGRICOLE A	1A	DNB		100 Formations générales
23	Agri-4/3	Autre	3 ^{ème} ENSEIGNEMENT AGRICOLE	1A	DNB		100 Formations générales
24	Agri-4/3	Autre	3 ^{ème} ENSEIGNEMENT AGRICOLE B	1A	DNB		100 Formations générales
25	Agri-V	V	CAPA 1A JARDINIER PAYSAGISTE A	1A	CAPA JardPay MA		100 Formations générales
26	Agri-V	V	CAPA 1B JARDINIER PAYSAGISTE B	1A	CAPA JardPay MA	50321405	100 Formations générales
27	Agri-V	V	CAPA 2 JARDINIER PAYSAGISTE	2A	CAPA JardPay MA		100 Formations générales
28	Agri-IV	IV	SECONDE NATURE JARDIN PAYSAGE FORET	1A	Bac APays		100 Formations générales
29	Agri-IV	IV	BAC PRO PREMIERE AMENAGEMENTS PAYSAGERS	2A	Bac APays		100 Formations générales
30	Agri-IV	IV	BAC PRO TERMINALE AMENAGEMENTS PAYSAGERS	3A	Bac APays		100 Formations générales
31	Agri-IV	IV	SECONDE CONSEIL VENTE	1A	BAC TCVPHJ		100 Formations générales

32	Agri-IV	IV	BAC PRO PREMIERE TCVUJ	2A	BAC TCVPHJ		100 Formations générales
33	Agri-IV	IV	BAC PRO TERMINALE TCVPJ	3A	BAC TCVPHJ		100 Formations générales
34	FC	III	BTS.1 AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	1A	FC BTS AP	32321401	214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
35	FC	III	B.T.S. 2 AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	2A	FC BTS AP	32321401	214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
36	FC Courte	Autre	CERTIFICAT DE FORMATION AU MÉTIER DE FLEURISTE GROUPE 1	1A	FM CertiFleur		312 Commerce, vente
37	FC Courte	Autre	STAGES DE PERFECTIONNEMENT FLEURISTE	1A	FM CertiFleur		312 Commerce, vente
38	FC Courte	Autre	MAÇONNERIE PAYSAGÈRE	1A	FM MaçoPays		214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts ...)
39	FC Courte	Autre	INITIATION AU MÉTIER DE FLEURISTE	1A	FM Perf fleur		312 Commerce, vente
40	FC Courte	Autre	STAGES DE PERFECTIONNEMENT FLEURISTE	1A	FM Perf fleur		312 Commerce, vente

- *ACTIVITES DE LOCATION-HEBERGEMENT (publics accueillis...) : location hébergement et salle de restauration en gestion libre.*

MOYENS MIS EN ŒUVRE

La MFR dispose de plusieurs bâtiments et emploie 40.6 ETP.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 4 848 885.38 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 869 231.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/06/2026.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.1. METHODE GENERALE

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncées par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2022-06 a constitué un changement de méthode comptable en 2025.

Le règlement n'a pas été appliqué par anticipation pour l'exercice précédent et, en conséquence, les comptes de cet exercice n'ont fait l'objet d'aucune modification. Toutefois, afin d'assurer la comparabilité des informations financières entre les deux exercices, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ont été reclassés selon la nouvelle présentation, sans incidence sur le résultat ni sur les capitaux propres.

2. COMPARABILITE DES COMPTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31/12/2025 est le premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06.

Des changements affectent certains postes du bilan et du compte de résultat et influent sur la comparaison avec l'exercice précédent.

Nous indiquons les modifications importantes suivantes :

- **Comptes de bilan**

- Les comptes de bilan de l'association sont peu affectés par l'application du nouveau règlement. La majorité des reclassements effectués n'influe pas sur les classements des dettes et créances au niveaux des grands postes de bilan.

- **Compte de résultat**

- Les produits liés aux quote-part de subvention virée au compte de résultat ont été comptabilisés en 747 au lieu du compte 777, ils ne sont plus considérés comme des produits exceptionnels mais comme des produits d'exploitation ;
- Les comptes de transfert de charges ne sont plus utilisés et les produits afférents ont été comptabilisés selon leur nature dans les comptes suivants :
 - Au crédit d'un compte 649 pour les aides liées à l'emploi et les avantages en nature
 - Au crédit d'un compte 708 pour les refacturations diverses
 - Au crédit d'un compte 757 pour les produits divers
- Les financements liés à certaines formations sont reclassés en 706 au lieu du compte 744 afin d'être assimilés à des produits de formation ;
- Les comptes de produits et charges exceptionnels divers sont reclassés pour la grande majorité dans des comptes 7587 ou 6587, impactant ainsi le résultat d'exploitation ;
- Les comptes 775 et 675 précédemment utilisés en cas de cession d'éléments d'actifs sont reclassés en 757 et 657, impactant ainsi le résultat d'exploitation.

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- Constructions,
- Agencements et installations,
- Mobilier et Matériel de bureau

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinés au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Un reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Provisions pour risques et charges : dotation annuelle de 4435.51 € concernant la provision pour indemnité de départ à la retraite. Le montant de la provision s'élève à 107 611.28€ au 31/12/2025.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés (cf.4.3).

Pour plus de précisions, cf. annexe.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Suite à l'application du règlement ANC 2022-06 et à la modernisation des états financiers, l'usage des comptes de produits et charges exceptionnelles est très limité.

Cet exercice n'a pas fait apparaître la nécessité d'y avoir recours.

5.4. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : *« l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association... »*.

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR est assujettie l'impôt sur les sociétés pour une partie de son activité : certaines formations adultes courtes, les locations d'hébergement et du réfectoire des élèves en gestion libre.

Les activités soumises aux impôts commerciaux sont isolées dans un secteur d'activité distinct lucratif.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1.ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

La Région Rhône Alpes s'est porté caution : pour le financement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'internat du bâtiment pour un prêt de 517 000 euros, durée 180 mois en date du 15/03/2013.

Un prêt de 283 000€ est également garanti par la CGEC.

Un nouveau prêt de 200 000€ souscrit en 2023 est garanti par la compagnie européenne de garanties et cautions.

Les autres emprunts n'ont pas donné lieu à des engagements (cf. infra).

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Nature du matériel : voiture Huyndai Tuscon

Durée du contrat : 36 mois

Montant des redevances : 6936.72€ en 2025

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE (ETP)

DIRECTION	CADRE	1
EQUIPE PEDAGOGIQUE - SURVEILLANTS	CADRE	27,78
EQUIPE ADMINISTRATIVE	NON CADRE	4,21
EQUIPE SERVICE COLLECTIVITE	NON CADRE	6,04
TOTAL ETP ANNEE 2025		40,6

ANNEXES

FAITS CARACTERISTIQUES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

TABLEAU DES STOCKS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF

ENGAGEMENTS

HNORAIRES CAC

FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
I – Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	-			
Etat, Collectivités locales, étab.pub	20 230.00		18 341.50	
Entreprises : via OPCO	1 725 893.69	100	1 921 025.58	100
Particuliers				
Sous total I	1 746 123.69	100	1 939 367.08	100
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous total II	-	0	-	0
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous total III	-	0	-	0
Total des ressources	1 746 123.69	100	1 939 367.08	100

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Volumes financiers			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	1 746 123.69	100	1 939 367.08	100
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	1 746 123.69	100	1 939 367.08	100

TABLEAU III Convention de ressources publiques affectées				
Convention	Montant initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice

ETAT DES IMMOBILISATIONS

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	23 581,24	
TOTAL	23 581,24	
Immobilisations corporelles		
Terrains	22 309,01	
Constructions sur sol propre	5 012 038,53	
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	2 242 684,51	12 487,21
Installations techniques, matériel et outillages industriels	35 283,19	
Matériel de transport	36 232,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	128 510,03	
Emballages récupérables et divers	606 151,58	4 816,74
Immobilisations corporelles en cours	14 915,96	
TOTAL	8 098 124,81	17 303,95
Immobilisations financières		
Prêts et autres immobilisations financières	55 952,45	
TOTAL	55 952,45	
TOTAL GENERAL	8 177 658,50	17 303,95

ETAT DES IMMOBILISATIONS

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			23 581,24	
TOTAL			23 581,24	
Immobilisations corporelles				
Terrains			22 309,01	
Constructions sur sol propre		7 912,23	5 004 126,30	
Constructions inst. générales, agencements			2 255 171,72	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			35 283,19	
Matériel de transport			36 232,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			128 510,03	
Emballages récupérables et divers			610 968,32	
Immobilisations corporelles en cours			14 915,96	
TOTAL		7 912,23	8 107 516,53	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			55 952,45	
TOTAL			55 952,45	
TOTAL GENERAL		7 912,23	8 187 050,22	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			16 261,24			16 261,24
TOTAL			16 261,24			16 261,24
Immobilisations corporelles						
Terrains			4 000,29	557,73		4 558,02
Constructions sur sol propre			3 058 158,27	109 246,95	7 912,23	3 159 492,99
Const. inst. gén., agencés			1 034 619,32	127 510,11		1 162 129,43
Inst. tech., mat. et out. industriels			30 572,16	2 853,38		33 425,54
Matériel de transport			33 997,35	2 234,65		36 232,00
Matériel de bureau, informatique			122 020,23	5 256,01		127 276,24
Emballages récupérables et divers			535 476,85	20 017,87		555 494,72
TOTAL			4 818 844,47	267 676,70	7 912,23	5 078 608,94
TOTAL GENERAL			4 835 105,71	267 676,70	7 912,23	5 094 870,18

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients	4 568,56	10 647,07	3 352,00	11 863,63
TOTAL GÉNÉRAL	4 568,56	10 647,07	3 352,00	11 863,63

ETAT DES STOCKS

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	13 210,54	9 603,42	13 210,54	9 603,42
Autres approvisionnements	6 786,66	2 000,00	6 786,66	2 000,00
TOTAL	19 997,20	11 603,42	19 997,20	11 603,42

ETAT DES CRÉANCES

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	55 000,00		55 000,00
Autres immobilisations financières	952,45		952,45
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	15 324,69	15 324,69	
Autres créances clients	350 238,15	350 238,15	
Personnel et comptes rattachés	792,49	792,49	
Divers	1 870,08	1 870,08	
Débiteurs divers	142 063,57	142 063,57	
Charges constatées d'avance	7 954,40	7 954,40	
TOTAL	574 195,83	518 243,38	55 952,45

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	7 954,40
TOTAL	7 954,40

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	14 535,94
Disponibilités	14 059,80
TOTAL	28 595,74

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	40 000,00				40 000,00
Report à nouveau	3 847 293,73		785 204,86	1 570 409,72	3 062 088,87
Excédent ou déficit de l'exercice	-785 204,86		-869 231,79	-785 204,86	-869 231,79
Subventions d'investissement	1 408 207,67		65 302,42	160 962,14	1 312 547,95
TOTAL	4 510 296,54		-18 724,51	946 167,00	3 545 405,03

ETAT DES PROVISIONS

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	103 175,77	4 435,51		107 611,28
TOTAL	103 175,77	4 435,51		107 611,28
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	4 568,56	10 647,07	3 352,00	11 863,63
TOTAL	4 568,56	10 647,07	3 352,00	11 863,63
TOTAL GÉNÉRAL	107 744,33	15 082,58	3 352,00	119 474,91
Dont dotations & reprises d'exploitation		15 082,58	3 352,00	

ETAT DES PROVISIONS

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	103 175,77	4 435,51			107 611,28
TOTAL	103 175,77	4 435,51			107 611,28
Dont dotations & reprises d'exploitation		15 082,58	3 352,00		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	661 047,83	120 280,89	356 726,55	184 040,39
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	791,22	791,22		
Fournisseurs et comptes rattachés	107 458,32	107 458,32		
Personnel et comptes rattachés	91 629,91	91 629,91		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 620,69	150 620,69		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 518,40	6 518,40		
Autres dettes	38 242,18	38 242,18		
Produits constatés d'avance	134 767,80	134 767,80		
TOTAL	1 191 076,35	650 309,41	356 726,55	184 040,39
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	117 215,25			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	134 767,80
TOTAL	134 767,80

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	791,22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 363,40
Dettes fiscales et sociales	144 179,93
Autres dettes	2 445,90
TOTAL	182 780,45

ENGAGEMENTS

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 107 611,28 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

La MFR D'EZYN PINET a contracté plusieurs emprunts :

- Un emprunt de 120 000€ en novembre 2019, sans garantie, dont le capital restant dû est de 17 530.58€.
- Un emprunt de 283 000€ en août 2021, dont le capital restant dû est de 208 762.65€. Cet emprunt est garanti par la CGEC.
- Un emprunt de 517 000€ en avril 2013, dont le capital restant dû est de 120 304.55€. La région Rhône Alpes s'est portée caution.
- Un emprunt de 200 000€ en février 2023, dont le capital restant dû est de 157 428.26€.. La Compagnie Européenne de garanties et cautions (COMPAGNIE) s'est portée caution.
- Un emprunt de 200 000€ en avril 2024, sans garantie, dont le capital restant dû est de 157 021.79€.

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

082465 - ASS MFR EYZIN PINET

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le cabinet SORHOGECO situé 42 chemin du moulin Carron 69130 ECULLY a perçu 7 840€ d'honoraires sur l'exercice 2025 et 10 320€ en 2024.